



## Préavis Municipal N° 01/2020 Comptes communaux 2019

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors du Conseil général d'Arnex-sur-Orbe, séance du 3 septembre 2020, la Municipalité soumet à votre approbation les comptes 2019 en comparaison avec le budget.

Le résultat des comptes 2019 dégage un **excédent de recettes de CHF 137'644.97**, alors que le budget 2019 prévoyait un **excédent de recettes de CHF 35'590.50**. Différences que nous pouvons relever comme suit :

### REVENUS

Les revenus totalisent CHF 2'739'463.33, en regard d'un budget prévoyant de CHF 2'532'589.05, soit **des revenus supplémentaires de CHF 206'873.83** dont les principales différences entre comptes 2019 et budget 2019 sont dans les postes suivants (en chiffres rond) :

**Point 21 Impôts** Encaissements supplémentaires des impôts sur le revenu de CHF 161'360., sur la fortune de CHF 11'600.-, impôt frontalier CHF 1'860.-, impôt foncier de CHF 8'530.-, sur les successions et donations de CHF 113'910.- et sur les gains immobiliers de 10'400.-  
Contre des recettes provisionnées non perçues tels que l'impôt à la source –CHF 16'290.-, recettes impôts récupérés après défalcation –CHF 2'060.-.

**Point 32 Forêts** Encaissement de bois vendu supplémentaire de CHF 3'540.-.

#### **Point 35 Bâtiments**

**352 Collège** – CHF 30'000.- le fond de réserve prévu n'a pas été utilisé.

#### **Point 46 Réseaux égouts, épuration, eaux claires**

Prélèvement sur fond de réserve de CHF 10'500.- afin d'équilibrer les comptes.

**Point 7 Sécurité sociale** L'estimation mentionnée au budget sur le retour sur la péréquation pour la facture sociale de CHF 52'700.- n'est plus valable en raison de la forte augmentation des revenus fiscaux perçus.

**Point 8 Services industriels** Le subside encaissé est diminué de –CHF 2'210.- en relation direct avec le montant des travaux facturés et le prélèvement sur le fond de réserve prévu de

CHF 20'000.- n'a pu se faire, entraînant ainsi un déséquilibre du service des eaux de CHF 17'680.-.

## **CHARGES**

Il ressort que les charges se sont élevées à CHF 2'601'818.36, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 2'497'199.-, soit des **charges supplémentaires de CHF 104'619.36**, expliqués principalement dans les postes suivants (en chiffres ronds) :

### ***Point 11 Administration***

Une facture finale de frais juridiques pour litige grande salle d'un montant de CHF 3'660.-, le changement et achat d'une nouvelle imprimante pour CHF 4'650.-, des frais supplémentaires de CHF 3'200.- occasionnés par la séance extraordinaire du Conseil au Parlement vaudois et la mise en place d'une soirée avec repas pour les nouveaux habitants.

**Point 22 Service financier** Paiement d'un complément de CHF 11'300.- sur le fond de péréquation 2018 et CHF 78'000.- sont provisionnés pour l'année 2019.

### ***Point 35 Bâtiments***

**352 Collège** Le changement de la chaudière pour CHF 60'000.- a été budgétisé mais celle-ci n'a pas encore été changée, les comptes présentent CHF 60'000.- attribués à l'aménagement de l'unité UAPE selon le préavis no 01/2019 et CHF 9'090.- à divers travaux d'entretien. Des frais d'honoraires pour CHF 21'540.- ont été dépensés pour établir un bilan de l'état du bâtiment.

**353 Rile de la Dîme 1** des frais supplémentaires de CHF 7'790.- sont dû au changement de la chaudière.

### ***Point 4 Travaux***

**43 Routes** CHF 2650.- sont dépensés pour nouveau poste frais infrastructures générés par les travaux en zone Bulande, le tracteur a passé l'expertise entraînant des frais de CHF 1'750.- CHF 8'730.- ont servi à payer l'expertise des routes d'Orbe et de Pompaples.

**460 Réseau d'égouts** Le vase de compensation de la step a été changé en novembre dernier pour CHF 5'640.-, les attributions aux réserves de financement spéciaux entretien et raccordement budgétisés à hauteur de CHF 25'000.- ont finalement été de CHF 22'200.- à l'attribution obligatoire de l'équilibre du poste.

**461 Eaux claires** Dans le cadre des travaux de la zone Bulande, des changements de conduites et fouilles ont été effectués pour la somme de CHF 13'800.-, calculs au prorata donnés par l'architecte.

### ***Point 7 Sécurité sociale***

**71 Service social** En raison de l'ouverture de l'unité UAPE en janvier 2020, les CHF 40'000.- au budget n'ont pas été dépensés.

Pour toutes les autres différences tant en charges qu'en revenus sont des opérations comptables, sous forme d'amortissement budgétaires, de quelques attributions et de prélèvements aux fonds de réserve et d'imputations internes. Il en découle une marge d'autofinancement de CHF 280'135.53.

## Résultat

### Récapitulatif des comptes 2019

Revenus	CHF 2'739'463.33
Charges	CHF 2'601'818.36
<b>Excédent de revenus</b>	<b>CHF 137'644.90</b>

Le budget prévoyait un excédent de revenus de CHF 35'390.50.

## Capacité d'autofinancement

Ajoutant au résultat net obtenu, les amortissements et attributions complémentaires donnent un résultat net effectif de CHF 184'924.97 auxquels s'ajoutent les amortissements minimums et les attributions obligatoires d'équilibre, nous obtenons une capacité d'autofinancement de **CHF 280'135.53**.

## Emprunts à long terme

De nouveaux emprunts à hauteur de CHF 1'900'000.- ont été souscrits durant l'exercice 2019 pour financer les travaux en lien avec la zone d'intérêt public en Bulande lesquels s'ajoutent aux emprunts existants pour un **total de CHF 3'542'350.-**.

## Fonds de réserve

Le détail et les mouvements enregistrés durant l'exercice sont les suivants :

	<i>Solde au</i> <i>01.01.2019</i>	<i>Attributions</i> <i>(Prélèvements)</i> <i>2019</i>	<i>Solde au</i> <i>31.12.2019</i>
Epuration, entretien	71'100.--	(10'500.-)	60'600.--
Epuration, raccordement	107'000.--	22'200.-	129'200.--
Forêts,			
indemnité Romande Energie	21'600.--	0.-	21'600.--
réserve naturelle Côte de Lin	125'120.--	(2'720.-)	122'400.--
Bâtiments	24'000.--	0.-	24'000.--
Grande salle	38'539.95	0.-	38'539.95
Refuge	6'327.50	0.-	6'327.50
Travaux	814'000.--	0.-	814'000.—
Protection civile	34'065.45	0.-	34'065.45
Débiteurs	92'000.--	0.-	92'000.--
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1'333'752.90	8'980.-	1'342'732.90

Il était de CHF 1'986'440.47 à fin 2018 auxquels s'ajoute l'excédent de produits du compte de fonctionnement de l'exercice 2019 de CHF 137'644.90 donne CHF 2'124'085.44.

### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

**Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe**

- **Vu le préavis municipal n° 01/2020 du 8 juin 2020**
- **Ouï le rapport de la commission de gestion**
- **Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;**

**Décide d'accepter les comptes communaux 2019 tels que présentés.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 8 juin 2020.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic

Roch André



La secrétaire

D. Michon-Gremion

